



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le
ID : 057-245700695-20230322-B20230321_15_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absents avec procuration : Michel HERGAT à Denis BAUR
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



15. Objet : Demande de subvention communautaire 2023 au titre des anniversaires : « A.S Soetrich »

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019,

L'association sportive « A.S. Soetrich » sollicite une subvention communautaire au titre des anniversaires.

L'« A.S. Soetrich » a été créée en 1961. L'objet de cette association est la pratique du football. Elle est présidée par Monsieur Sylvain MANCINA.

Le club célébrera son 60^e anniversaire les samedi 24 et dimanche 25 juin 2023 lors de « Matches de Gala », accompagnés de diverses animations, d'un temps festif avec un feu d'artifice ainsi que la mise à l'honneur des bénévoles et des footballeurs.

L'A. S. Soetrich a adressé sa demande de subvention le 25 octobre 2022 complétée le 14 novembre 2022. Le budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 20 000,00 €, intègre le soutien de la CCCE à hauteur de 6 000,00 €. L'A.S. Soetrich pourrait prétendre à une subvention de 6 000,00 €, calculée comme suit : 60 ans x 100 €.

Considérant que le dossier présenté par l' « A.S Soetrich » est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Considérant que la demande de subvention fixée à 100,00 € par année d'existence est inférieure à 50 % du budget prévisionnel,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » en date du 15 février 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder une subvention de 6 000,00 € à l'association sportive « A.S. Soetrich » pour la célébration de son 60^e anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 mars 2023

Le Président,

Michel PAQUET

